

Annexe E

Mesures de conservation des ressources en eau

Appendice 1

Exécution d'un plan de conservation des ressources en eau élaboré conformément aux pratiques de gestion exemplaires et aux normes en vigueur dans le secteur d'activité pertinent

Renseignements généraux et directives

Partie 1 : Renseignements généraux

L'information qu'il faut donner dans l'appendice 1 est recueillie conformément à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, L.R.O. 1990*, et à la *Charte des droits environnementaux*, chap. 28, L.O. 1993. Elle servira à examiner les demandes présentées en vue d'obtenir le permis de prélèvement d'eau requis aux termes de l'article 34 de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

Directives

1. L'appendice 1 fait partie intégrante du formulaire de demande du permis de prélèvement d'eau. Elle est soumise aux dispositions et directives du formulaire qui s'y rapportent.
2. Pour que l'appendice soit considéré comme complet, il faut répondre à toutes les questions de la partie 2.

Objet

Le but de l'appendice 1 est de permettre aux personnes qui demandent un permis requis par le ministère de l'Environnement de décrire toutes les mesures de conservation de l'eau qu'elles prennent actuellement ou qu'elles prévoient prendre tant que le permis sera en vigueur.

Le ministère vous encourage à faire tout ce qui est réaliste pour conserver l'eau et rester au courant des normes et des pratiques de gestion exemplaires qui existent dans votre secteur d'activité (que vous preniez déjà de telles mesures ou envisagiez de les prendre).

Diverses associations publient de l'information à ce sujet qui pourraient vous aider à cibler des normes et des pratiques de gestion exemplaires pour conserver les ressources en eau. En voici quelques-unes :

- **Secteur municipal** : Ontario Water Works Association.
- **Secteur agricole** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (le ministère publie des feuilles-info et des guides qui décrivent comment créer de bons systèmes d'irrigation, décaler les horaires d'irrigation et rédiger un plan agro-environnemental).
- **Autres secteurs** : Communiquez avec l'association qui représente votre secteur d'activité pour connaître les plus récentes pratiques de gestion exemplaires et les plus récentes mesures de conservation de l'eau.

Veuillez noter que l'appendice 1 ne s'applique peut-être pas à certains captages d'eau, tels que les essais de pompage, les utilisations d'eau au sein d'un circuit, les travaux de drainage et d'assèchement d'un lieu, et certains procédés industriels. Dans de tels cas, il faut tenir compte de l'utilisation qui sera faite de l'eau ou des règles gouvernant la conception des installations.

Partie 2 : Normes et pratiques de gestion exemplaires pour conserver les ressources en eau

Utilisez cette partie de l'appendice pour décrire les mesures de conservation que vous prenez déjà ou prévoyez prendre. Si cela est nécessaire, vous pouvez annexer à l'appendice des renseignements supplémentaires.

Exposez vos objectifs pour conserver l'eau, que ce soit pour utiliser moins d'eau, réduire les fuites ou réduire le gaspillage (p. ex., le nombre de litres par jour et par unité de production, ou, dans le secteur résidentiel, le nombre de litres par jour et par personne).

Appendice 1 (suite)

Indiquez quelles sont les mesures de conservation de l'eau que vous prenez déjà ou que vous prendrez pendant que le permis sera en vigueur.

	Prise	À être prise
Détermination de l'utilisation de l'eau	☐	☐
Comptage de l'eau chez tous les utilisateurs d'eau (municipalités)	☐	☐
Appareils, matériel ou techniques permettant d'économiser l'eau	☐	☐
Conception et mise en œuvre d'un plan général pour conserver l'eau	☐	☐
Détection des fuites, prévention du gaspillage et contrôle de l'utilisation de l'eau	☐	☐
Sensibilisation et information (public, personnel, etc.)	☐	☐
Techniques d'aménagement paysager et principes d'aménagement urbain	☐	☐
Méthodes de production favorisant la conservation de l'eau (p. ex., réutilisation de l'eau)	☐	☐
Encouragements financiers, partage des coûts, recouvrement total des coûts, diminution d'impôts, remises, etc.	☐	☐

Autres mesures (veuillez les décrire) : _____

En ce qui concerne les mesures que vous avez indiquées plus haut, veuillez décrire en détail les pratiques de gestion exemplaires qui y sont associées, dont une description du matériel (p. ex., les caractéristiques techniques de pompes), des procédés (tels ceux qui utilisent de l'eau en milieu industriel ou qui sont associés à un système d'irrigation), de la technologie actuelle ou proposée, et des méthodes et activités pertinentes.

En ce qui concerne les mesures décrites plus haut, veuillez indiquer l'information se rapportant à votre secteur d'activité ou d'autres sources d'information qui vous ont aidé à adopter des pratiques de gestion exemplaires.

Indiquez les dates où les mesures de conservation ou les pratiques de gestion exemplaires ont été adoptées ou le seront pendant que le permis sera en vigueur.

Veuillez indiquer les approbations ou certificats que vous avez obtenus pour conserver l'eau et adopter des pratiques de gestion exemplaires (p. ex., un plan agro-environnemental approuvé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'adhésion au Programme coopératif des sanctuaires Audubon pour les terrains de golf).